

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3044

2 décembre 2013

SOMMAIRE

Apollo Logistics Germany 3 S.à r.l.	146085	DuPont Technology (Luxembourg) S.à r.l.	146088
Bronside Finance S.à r.l.	146112	DV International S.A. (DVI S.A.)	146102
CB CERATIZIT Luxembourg S.A.	146088	Eber S.à r.l.	146091
CCP III Shopolis S.à r.l.	146085	European Property Holdings S. à r.l.	146102
Cebtimo SA	146085	Harvest Clo II S.A.	146112
Centrum Weiterstadt S.A.	146087	Hippo Holding S.à r.l.	146112
CERATIZIT Luxembourg S.à r.l.	146086	Italian Styles Sàrl	146111
Ceratool	146086	JCP Bois s.à r.l.	146110
CFM SA	146068	Jime S.A.	146110
Charles de Luxembourg	146088	JRS Asset Management S.A.	146110
Creche Maria Montessori S.à r.l.	146086	Kadan S.A.	146111
Crossroads S. à r. l.	146086	Kaustar Corp S.A. SPF	146108
Curlyns S.A.-SPF	146087	Kompil S.A.	146108
Dakara Investments S.à r.l.	146088	Lakefield SIF-SICAV	146111
D'co S.à r.l.	146088	La Saisiaz Property S.A.	146109
D.E.D. Toitures S.à r.l.	146087	LBREP II Neptune S.à r.l.	146109
Dété Publicité & Communication S.à r.l.	146086	Le Royaume de Winnie s.à r.l.	146111
DGH Industrial Holdings S.à r.l.	146091	Les Intages Property S.A.	146109
Diamco Holding	146090	Le Temps d'un Rêve II S.à r.l.	146109
Dory 2 S.à r.l.	146089	Luxadme S.A.	146110
Dory 2 S.à r.l.	146089	Meridiana Holdings S.à r.l.	146102
Dory 3 S.à r.l.	146089	M&G Chemicals	146109
Dory 3 S.à r.l.	146102	Murat S.A., société de gestion de patrimoine familial	146107
Dory 3 S.à r.l.	146090	Pfizer Group Luxembourg Sàrl	146081
Dory 4 S.à r.l.	146091	Shinyan S.A.	146069
Dory 4 S.à r.l.	146090	Sirena International S.A.	146070
Dory 4 S.à r.l.	146090	Société Foncière et Immobilière du Sud S.A.	146084
Dory 4 S.à r.l.	146091	Sonorina Finance (Luxembourg) S.à r.l. ..	146084
DS Luxembourg S.A.	146090	Thill Constructions S.A.	146069
D.T. Finance S.A.	146087	Trican Luxembourg Sàrl	146085
Duckfin International S.A.	146090	Vauban Advisors S.à r.l.	146066
Dundeal (International) 4 S.à r.l.	146089		
DuPont Contern (Luxembourg) S.à r.l. ..	146088		

Vauban Advisors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 291, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 180.932.

—
STATUTS

L'an deux mille treize,

le onze octobre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

la société «FINANCIERE PRIVEE DE LA CONCHEE S.A.», une société anonyme constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 291, rue de Rollingergrund, L-2441 Luxembourg,

ici représentée par:

Madame Catherine DE WAELE, employée privée, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, le 04 octobre 2013.

Laquelle procuration, signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte, entre la partie comparante et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (la Société).

Art. 2. La Société a pour objet l'exécution de toutes opérations de conseil, d'assistance dans le domaine économique. Elle aura également comme objet la prestation de services administratifs. Elle peut également prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société aura encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier. La Société pourra notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société pourra également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La Société pourra également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détiendra une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui feront partie du même groupe de sociétés que la société.

La Société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

La Société pourra en général faire toutes autres opérations commerciales connexes, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Art. 3. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «Vauban Advisors S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés ou selon le cas, par décision de l'associé unique, comme en cas de modification des statuts.

La gérance peut pareillement établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) par part sociale.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gestion. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans devoir justifier d'une raison) révoquer et remplacer le ou les gérants.

L'assemblée générale des associés statue sur la rémunération et les termes du mandat de chacun des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gestion.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gestion.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion déterminera les responsabilités du mandataire et son éventuelle rémunération, la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Les décisions du Conseil de gestion seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gestion sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gestion et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gestion se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gestion. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gestion ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gestion. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gestion peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gestion sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gestion dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% pour la constitution d'un fonds

de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale et peut être distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales qu'ils détiennent.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux associés.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Souscription et Libération

Les cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune, ont été souscrites par la société «FINANCIERE PRIVEE DE LA CONCHEE S.A.», prénommée, en sa qualité d'associé unique et ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement neuf cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique prénommé, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre de gérant est fixé à un (1).

Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Benoît RUAUDEL, administrateur de sociétés, né à Rennes (France), le 11 octobre 1960, avec adresse au 291, rue de Rollingergrund, L-2441 Luxembourg.

En conformité avec l'article douze (12) des statuts, le gérant unique aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et de l'engager en toutes circonstances par sa seule signature.

2.- Le siège social de la société est établi au 291, rue de Rollingergrund L-2441 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

DONT ACTE, fait et passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, la même mandataire a signé le présent acte avec Nous le notaire.

Signé: C. DE WAELE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13403. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013146381/147.

(130178497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

CFM SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 24.414.

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 17 octobre 2013 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2015:

- Mr Emmanuel BESNIER, 7, rue de la Chaise, F-75007 PARIS, Administrateur et Président du Conseil d'Administration,
- Mr Michel PESLIER, rue du Jeu, F-53100 MAYENNE, Administrateur,
- Mr Daniel JAOUEN, 7, rue Lemercier de Neuville, F-53000 LAVAL, Administrateur,
- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013150378/15.

(130184303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Thill Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 37, Chemin des Douaniers.
R.C.S. Luxembourg B 103.078.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 13 juin 2013 de la S.A. THILL CONSTRUCTIONS tenue à Doncols que:

Madame Eva BAUVIR 5B, Bras B-6600 Bastogne (Belgique) a démissionné du poste d'administrateur et que suite à cette décision l'assemblée décide à l'unanimité de nommer:

- Monsieur THILL Mathieu 37, Chemin des Douaniers L-9647 Doncols
 - Monsieur THILL Nicolas 37, Chemin des Douaniers L-9647 Doncols
- comme nouveaux administrateurs de la société à partir de ce jour.

le mandat de l'administrateur-délégué:

- Monsieur Jean-Marie THILL
- 37, Chemin des Douaniers L-9647 DONCOLS

Le mandat des administrateurs:

- Monsieur Jean- Marie THILL
- 37, Chemin des Douaniers L-9647 Doncols
- Madame Béatrice NOEL
- 37, Chemin des Douaniers L-9647 Doncols
- Monsieur THILL Nicolas
- 37, Chemin des Douaniers L-9647 Doncols
- Monsieur THILL Mathieu
- 37, Chemin des Douaniers L-9647 Doncols

le mandat du commissaire aux comptes:

- Madame Claire FUNCK-BURKARDT
- 19, Um Aale Wee L-9644 Dahl

a été reconduits pour une période de six ans, se terminant sur les comptes annuels 2018 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 14 juin 2013.

Fiduciaire comptable LUCIEN FUNCK sàrl

Référence de publication: 2013150213/34.

(130183104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Shinyan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 135.431.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 24 octobre 2013:

«Les mandats des administrateurs et commissaire étant échus, l'Assemblée décide de nommer:

- aux fonctions d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Jeannot DIDERRICH, expert-comptable, demeurant professionnellement au 45-47 Route d'Arlon, L-1140 Luxembourg,
- à la fonction d'Administrateur, Monsieur Roland DE CILLIA, expert-comptable, demeurant professionnellement au 45-47, Route d'Arlon, L-1140 Luxembourg,
- à la fonction d'Administrateur, Monsieur Frédéric NOEL, Avocat, demeurant professionnellement au 1, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg,
- à la fonction de Commissaire aux Comptes, la société BENOY KARTHEISER Management S.àr.l., inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg n° B 33849, établie aux 45-47 Route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SHINYAN S.A.

Référence de publication: 2013150150/20.

(130182966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Sirena International S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 181.159.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of October.
Before Maître Reuter notary residing in Pétange (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr José Luis ZABALA, residing at Urbanización Colinas de las Mercedes, Sector la Peña, Paseo Dr. Bueno, Residencias La Vista, PB-A2, Municipio Baruta, Caracas, Venezuela

duly represented by Mrs Elisa Paola ARMANDOLA, private employee, with professional address at 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,

further to a proxy given in Caracas.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed and shall be registered therewith.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the notary to draw up the following articles of association of a *société anonyme*:

Art. 1. Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a *société anonyme*, under the name of SIRENA INTERNATIONAL S.A. (the Company) which shall have the status of a securitisation company (*société de titrisation*) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation (the Securitisation Law) and shall be subject to and governed by the Securitisation Law, the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Law) as well as by the present articles of association.

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. Purpose. The exclusive purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring and/or holding, directly or through any other undertaking of any kind (and whether Luxembourgish or foreign), the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. It may also transfer, to the extent permitted by law and these articles of association, dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may, in this same context, acquire, dispose and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, warrants and other securities. The Company may grant pledges, other guarantees or security interests of any kind on its assets to any investor, trustee, security trustee, agent or fiduciary representative, or any other person representing investors or any other party involved in the securitisation, or to any creditor of the Company or any direct or indirect subsidiary or related entity of the Company, or person with whom the Company has entered into any contractual arrangement, whether Luxembourgish or foreign, and enter into securities lending activity on an ancillary basis.

The Company may issue, directly or indirectly through intermediary companies, securities of any kind including, without limitation, shares, notes and debt instruments as well as options or warrants giving rights to shares, the value, return or yield upon which depend directly or indirectly on the risks relating to the assets acquired and/or held by the Company.

The Company may also borrow or raise funds in the form of loans or otherwise from any entity in order to fund or partly fund the acquisition, holding or other assumption of risks and/or to comply with any payment, distributions or other obligation it may have with respect to any of the Company's securities or under any agreement entered into in the context of securitisation.

The Company may open one or several compartments in accordance with Article 7 of these articles of association.

The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above. The assets of the Company may only be assigned in accordance with the terms of the securities issued to finance the acquisition of such assets.

Art. 4. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by decision of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economical, social or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office

or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 5. Share Capital. The subscribed capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) consisting of three hundred and ten (310) shares having a par value of one hundred Euro (EUR 100) each.

The Company shall have an Authorized Capital of five million Euro (EUR 5,000,000).

The authorized and issued capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

In addition, the Board is authorized, during a period ending five (5) years after the date of publications of these Articles in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, to increase in one or several times the Issued and Subscribed Share Capital within the limits of the Authorized Share Capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under such terms and conditions, as the Board may determine and to determine to what extent the payment of the newly subscribed shares or convertible bonds is acceptable either in cash or assets other than cash; furthermore, the Board, acting on behalf of the Company, may have full discretion to organize the procedures relating to closings, draw-downs and payments upon drawdown. The Board may delegate, under its responsibility, to any duly authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares or convertible bonds, representing part or all of such increased amounts of capital.

Art. 6. Form of Shares. The shares of the Company are in registered form.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by Article 39 of the Companies Law. Ownership of registered shares will be established by registration in the said register. Certificates of such registration may be issued and shall be signed by two directors.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent such share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner towards the Company.

Art. 7. Compartments. The board of directors of the Company may create one or more compartments within the Company (the Compartment or the Compartments). Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the board of directors creating such Compartment, correspond to a distinct part of its assets and liabilities. The resolution of the board of directors creating one or more Compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolution against any third party.

As between shareholders and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of shareholders and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the board of directors having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and which shall be exclusively available to satisfy such shareholders and creditors. Creditors and shareholders of the Company whose rights are not related to a specific Compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such Compartment.

Unless otherwise provided for in the resolution of the board of directors of the Company having created such Compartment, no resolution of the board of directors of the Company may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the shareholders or creditors whose rights relate to such Compartment without the prior approval of all shareholders or creditors whose rights relate to this Compartment. Any decision of the board of directors taken in breach of this provision shall be null and void.

Each Compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment or of the Company itself.

The Company may issue securities whose value or yield is linked to specific Compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments, certain claims or certain categories of shares.

Art. 8. General Meetings of the Shareholders of the Company. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The general meeting is convened by the board of directors. It shall also be convened upon request in writing of shareholders representing at least one fifth (1/5) of the Company's share capital. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they all state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first Wednesday of April at 3 PM. If such day is a legal holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Luxembourg

business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time-limits required by the Companies Law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile. Except as otherwise required by the Companies Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be adopted by a simple majority of the shareholders present or represented and voting.

The board of directors may determine any other reasonable conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 9. General Meetings of Holders of Securities Relating to a Specific Compartment. The holders of securities of the Company relating to a specific Compartment of the Company may, at any time, hold general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Compartment.

The holders of securities of the Company relating to the other Compartments of the Company or the holders of securities relating to the Company and not related to a specific Compartment of the Company may attend, but shall not be entitled to vote at such general meetings.

Unless otherwise provided herein, the provisions of Article 8 (General Meetings of the Shareholders of the Company) shall apply mutatis mutandis to such meetings.

Art. 10. Directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders of the Company. The directors shall be elected by the general meeting of the shareholders, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. Directors in office may be reelected. The general meeting of the shareholders may decide to appoint one or several class A directors and one or several class B directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders by a simple majority vote of the shareholders of the Company.

In the event of a vacancy in the office of a director elected by the general meeting of shareholders because of death, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis by a resolution of the remaining directors elected by the general meeting of shareholders until the next general meeting of shareholders, in compliance with the Companies Law.

Art. 11. Meetings of the Board of Directors. The board of directors shall choose from among its members, a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. Where the general meeting of shareholders has decided to appoint one or several class A directors and one or several class B directors, the chairman must be a class A director. The board of directors may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders. The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside over all meetings of the shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

A notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice requirement may be dispensed in the case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing, in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call, video conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Meetings of the board of directors may also be held by conference-call or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions of the board of directors shall be validly adopted by a majority of the votes of the directors present or represented, provided that if the annual general meeting of shareholders has appointed one or several class A directors and one or several class B directors, at least one (1) class A director and one (1) class B director votes in favour of the resolution. The chairman shall have a casting vote in the event of a tied vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions in writing, by expressing its approval by facsimile, or any other similar means of communication. The entirety of all such documents will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at a meeting of the board of directors.

The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, if any, or by two directors. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or by two directors.

Art. 12. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the Company's purpose and the provisions of the Securitisation Law. All powers not expressly reserved by the Companies Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the board of directors.

Art. 13. Corporate Signature. The Company will be bound towards third parties by the joint signature of two directors, save that where the general meeting of shareholders has created 2 classes of director (class A and class B), the company will be bound by the joint signature of any one class A director and any one class B director. The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any person(s) to whom special signatory powers have been delegated by the board of directors

Art. 14. Delegation of Powers. The board of directors of the Company may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorized signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be members of the board, who shall have the powers determined by the board of directors and who may, if the board of directors so authorizes, sub-delegate their powers. Such persons may be appointed in relation to one or more specific Compartments of the Company.

The Company may enter with any Luxembourg or foreign company into management or advisory agreements according to which the above mentioned company or any other company previously approved by it will supply the Company with recommendations and advice with respect to the conduct of the Company's business and the accomplishment of its purpose, and according to which such company may, on a day-to-day basis and subject to the overall control and ultimate responsibility of the board of directors of the Company, manage the Company's assets. The management or advisory agreements shall contain the rules governing the modification or expiration of such agreements which are otherwise concluded for an unlimited period. Such management or advisory agreements may be entered into in relation to one or more specific Compartments of the Company.

The board may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

Art. 15. Conflict of Interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company may have in any transaction of the Company an interest opposite to the interests of the Company, such director or officer shall make known to the board of directors such opposite interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding general meeting of shareholders.

Art. 16. Indemnification of Directors. The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. Auditors. The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an independent auditor (réviseur d'entreprises) appointed by the board of directors and remunerated by the Company.

The independent auditor shall fulfill all duties prescribed by the Companies Law and the Securitisation Law.

Art. 18. Financial Year. The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first.

Art. 19. Profits. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the directors prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

On separate accounts (in addition of the accounts held by the Company in accordance with the Companies Law and normal accounting practice), the Company shall determine at the end of each financial year, a result for each Compartment which will be determined as follows:

The result of each Compartment will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the relevant Compartment (including capital gains, liquidation surplus and dividends distribution) and the amount of the expenses, losses taxes and other transfers of funds incurred by the Company during this exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of such Compartment (including fees, costs, corporate income tax on capital gain and expenses relating to dividend distribution).

All income and expenses not attributed to any specific Compartment shall be allocated to all the Company's Compartments on a pro rata basis of the shares issued in each Compartment.

The shareholder(s) will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the Companies Law and normal practice. The eventual excess of the total of the credits on the total of the debits on each of these accounts shall be distributed as dividends to the shares of the corresponding Compartment in accordance with the Securitisation law.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in Article 5 (Share Capital) or as increased or reduced from time to time as provided in Article 5.

The remainder of the annual net profits, including profits realized during the liquidation period, in respect of a Compartment may be either (i) retained and brought forward to the next financial year in accordance with the objectives of the Company; or (ii) allocated to a reserve account; and (iii) as to the balance of profits, which are neither retained or allocated, shall be distributed to the shareholders of such Compartment in cash or in kind, which shall constitute a commitment of the Company regardless of the actual date upon which such distribution is received.

Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by the Companies Law.

The directors may decide to pay interim dividends to the shares of a specific Compartment on the basis of a statement of accounts prepared by the directors showing that sufficient funds are available for distribution in this Compartment, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits deriving from the associated Compartment since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Companies Law or by these articles of association.

The general meeting of shareholders may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as prescribed by the general meeting.

Art. 20. Liquidation of Compartments. Without prejudice to the provisions contained in Article 7 (Compartments), and subject to the authorization of the shareholders in a shareholders' meeting which may be required when the articles of association of the Company are modified, each Compartment of the Company may be put into liquidation and its shares redeemed by a decision of the board of directors of the Company.

Art. 21. Liquidation of the Company. The Company may be put into liquidation by a resolution of the general meeting of the shareholders.

In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and fees.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of each Compartment of the Company held by them.

Art. 22. Applicable Law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Companies Law and the Securitisation Law.

Transitional provisions

1) The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2014.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be exceptionally held on 30 January 2015.

Subscription and Payment

The subscriber has subscribed as mentioned hereafter:

José Luis ZABALA, prenamed, three hundred and ten shares of EUR 100 each 310 shares

Total: three hundred and ten shares 310 shares

All the shares have been entirely paid-in in cash so that the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in Article 26 of the Companies Law and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration's or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand six hundred and fifty euro (EUR 1,650).

Resolutions of the sole shareholder

The above mentioned person, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at four (4).
2. The following persons are appointed as A directors of the Company for a period of six (6) years:
 - Mrs Ninoska ZABALA, born in Caracas (Venezuela), on 26 June 1972, residing at Campo Alegre EQ Calle 2, Ed Vista Avila Torre B P5 Apto 51B, Chacao, Caracas, Miranda 1060-000, Venezuela
 - Mr José Luis ZABALA, born in Caracas (Venezuela), on 12 June 1973, residing at Urbanización Colinas de las Mercedes, Sector la Peña, Paseo Dr. Bueno, Residencias La Vista, PB-A2, Municipio Baruta, Caracas, Venezuela,
3. The following persons are appointed as B directors of the Company for a period of six (6) years:
 - Mr Fabio MASTROSIMONE, born in Roma (Italie), on 13 February 1978, residing professionally at 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg;
 - Mrs Elisa Paola ARMANDOLA, born in Vizzolo Predabissi (Italie), on 25 December 1980, residing professionally at 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg;
4. Mr José Luis ZABALA is appointed as chairman of the Board of Directors.
5. The term of office of the directors shall end at the general meeting called to approve the accounts as of 31 December 2018.
6. The general meeting, according to Article 60 of the Companies Law, authorizes the board of directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company in relation with this management to any of its members.
7. The registered address of the Company is L-2661 Luxembourg, 42 rue de la Vallée.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of inconsistencies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder signed together with Us the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Reuter notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur José Luis ZABALA, résidant à Urbanización Colinas de las Mercedes, Sector la Peña, Paseo Dr. Bueno, Residencias La Vista, PB-A2, Municipio Baruta, Caracas, Venezuela

dûment représenté par Mademoiselle Elisa Paola ARMANDOLA, employée privée, demeurant professionnellement au 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Caracas.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Nom. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de SIRENA INTERNATIONAL S.A. (la Société) qui aura le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la Loi sur la Titrisation) et sera régie

par les dispositions de la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée (la Loi sur les Sociétés) ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet exclusif de conclure une ou plusieurs opérations de titrisation conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession de biens meubles ou immeubles, tangibles ou intangibles, de même que les risques résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière. La Société pourra assumer ces risques par l'acquisition et/ou la détention, directe ou à travers toute autre entreprise de quelque nature que ce soit (étrangère ou luxembourgeoise) de biens, l'octroi de garanties ou en s'engageant par tout autre moyen. Elle pourra aussi transférer, dans la mesure prévue par la loi et les présents statuts, ou disposer des titres et autres biens qu'elle détient, qu'ils soient présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

La Société pourra, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, bons de souscriptions et autres valeurs mobilières. La Société pourra octroyer des gages et d'autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, sur ses actifs à n'importe quel investisseur, trustee, «security trustee», agent ou représentant fiduciaire, ou toute autre personne représentant les investisseurs ou toute autre partie impliquée dans la titrisation, ou à tout créancier de la Société ou toute filiale directe ou indirecte ou entité liée à la Société, ou personne avec laquelle la Société a conclu un accord contractuel, soit luxembourgeois ou étranger, et conduire, de manière accessoire, des opérations de prêt de titres.

La Société peut émettre, directement ou indirectement, par le biais de sociétés intermédiaires, des valeurs mobilières de toute nature, y compris sans limitation, des actions, billets à ordre et des instruments de la dette ainsi que des options ou des warrants donnant droits à des actions, la valeur, rendement ou rendement dont dépendent directement ou indirectement les risques liés aux actifs acquis et/ou détenus par la Société.

La Société peut également emprunter ou lever des fonds sous forme de prêts ou autres de toute entité dans le but de financer en tout ou partie l'acquisition, la détention ou toute autre prise de risques et/ou de se conformer à tout paiement, distribution ou autre obligation qu'il pourrait y avoir par rapport à l'un des titres de la Société ou de tout accord conclu dans le cadre de la titrisation.

La Société pourra ouvrir un ou plusieurs compartiments conformément à l'Article 7 des présents statuts.

La Société pourra exercer tous investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations facilitant directement ou indirectement l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus. Les actifs de la Société pourront seulement être transférés conformément aux termes des valeurs mobilières émises pour financer l'acquisition de ces actifs.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil d'administration. Les succursales ou d'autres bureaux pourront être établis soit à Luxembourg, soit à l'étranger par décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital Social. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

La Société dispose d'un Capital Autorisé de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,00).

Le capital autorisé et le capital émis de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision des Actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts.

Le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication des présents statuts au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social émis et souscrit par l'émission d'actions de compartiment à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises selon les termes et conditions déterminés par le Conseil d'Administration, lequel pourra préciser notamment dans quelle mesure le paiement des actions nouvellement souscrites ou des obligations convertibles pourra être accepté par versement en cash ou par le biais d'un apport autre qu'en numéraire; en outre, le Conseil d'Administration, agissant pour le compte de la Société, dispose du plein pouvoir discrétionnaire pour organiser les procédures relatives aux clôtures, aux souscriptions et aux paiements des souscriptions. Sous sa responsabilité, le Conseil d'Administration peut déléguer à n'importe quel administrateur ou membre de la direction dûment autorisé au sein de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, la mission d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions ou les obligations convertibles, représentant une partie ou l'ensemble de ces augmentations de capital.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra toutes les informations prévues à l'Article 39 de la Loi sur les Sociétés. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre peuvent être délivrés et signés par deux administrateurs.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si l'action est détenue par plus d'une personne, les personnes invoquant un droit de propriété sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant propriétaire à l'égard de la Société.

Art. 7. Compartiments. Le conseil d'administration de la Société pourra créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (le Compartiment ou les Compartiments). Sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d'administration créant un tel Compartiment, chaque Compartiment devra correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société. Les résolutions du conseil d'administration créant un ou plusieurs Compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, seront obligatoires vis à vis des tiers, à compter de la date des résolutions.

Entre les actionnaires et les créanciers, chaque Compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des actionnaires et créanciers de la Société (i) qui lorsqu'ils sont nés, ont été désignés comme rattachés à un Compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment sont, sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d'administration créant un tel Compartiment, strictement limitées aux biens de ce Compartiment et seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces actionnaires et créanciers. Les créanciers et actionnaires de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un Compartiment déterminé de la Société n'auront aucun droit aux biens d'un tel Compartiment.

Sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d'administration de la Société créant un tel Compartiment, aucune résolution du conseil d'administration de la Société ne pourra être prise afin de modifier les résolutions ayant créé un tel Compartiment ou afin de prendre tout autre décision affectant directement les droits des actionnaires ou créanciers dont les droits sont rattachés à un tel Compartiment sans le consentement préalable de l'ensemble des actionnaires ou créanciers dont les droits sont rattachés à ce Compartiment. Toute décision prise par le conseil d'administration en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

Chaque Compartiment de la Société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre Compartiment ou de la Société elle-même.

La Société pourra émettre des valeurs mobilières dont la valeur ou l'intérêt est lié à des Compartiments, biens ou autres engagements spécifiques, ou dont le remboursement dépend du remboursement d'autres instruments, de certains droits ou de certaines catégories d'actions.

Art. 8. Assemblée Générale des Actionnaires de la Société. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins le cinquième (1/5) du capital social. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 1^{er} mercredi du mois d'avril à 15 heures. Si ce jour est un jour férié légal au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi sur les Sociétés régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, câble, télégramme, télex ou télécopie, une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi sur les Sociétés, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés et votant.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions raisonnables à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 9. Assemblée Générale des Détenteurs de Titres Rattachée à un Compartiment Déterminé. Les détenteurs de titres de la Société rattachés à un Compartiment déterminé de la Société peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales pour décider de toutes questions exclusivement liées à un tel Compartiment.

Les détenteurs de titres de la Société rattachés aux autres Compartiments de la Société ou les détenteurs de titres rattachés à la Société et qui ne sont pas rattachés à un Compartiment déterminé pourront participer, mais ne pourront pas voter à ces assemblées générales.

Sauf s'il en est disposé autrement dans les présents statuts, les dispositions de l'Article 8 (Assemblée Générale des Actionnaires de la Société) s'appliqueront mutatis mutandis à ces assemblées.

Art. 10. Administrateurs. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour une durée qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs en fonction pourront être réélus. L'assemblée générale des actionnaires peut décider de nommer un ou plusieurs administrateurs de classe A et un ou plusieurs administrateurs de classe B.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple.

Au cas où le poste d'un administrateur élu par l'assemblée générale des actionnaires deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, conformément à la Loi sur les Sociétés.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un ou plusieurs vice-présidents. Dans le cas où l'assemblée générale des actionnaires décide de nommer un ou plusieurs administrateurs de classe A et un ou plusieurs administrateurs de classe B, le président doit être un administrateur de classe A. Le conseil d'administration pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et celles des actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions des actionnaires et du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner, à la majorité des personnes présentes à la réunion, un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation en cas d'assentiment de chaque administrateur par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution antérieure adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre ou par télégramme, télex ou télécopie, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, conférence vidéo ou autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

Une réunion du conseil d'administration peut aussi être tenue au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une conférence vidéo ou par d'autres moyens de télécommunication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Pour être valables, les décisions du conseil d'administration doivent être adoptées par la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés et, si l'assemblée générale des actionnaires a décidé de nommer un ou plusieurs administrateurs de classe A et un ou plusieurs administrateurs de classe B, par les votes en faveur de la résolution d'au moins un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par téléfax ou tout autre moyen de communication. L'ensemble de ces documents constitueront les procès-verbaux faisant preuve de la décision intervenue. Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les administrateurs ont le même effet que les résolutions votées lors d'une réunion du conseil d'administration.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, s'il y en a un, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes d'administration et de disposition dans les limites de l'objet social de la Société et des dispositions de la Loi sur la Titrisation. Tous pouvoirs que la Loi sur les Sociétés ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 13. Pouvoir de Signature. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs. Si l'assemblée générale des actionnaires a créé deux classes d'administrateurs (classe A et classe B), la Société sera engagée par la signature conjointe d'au moins un administrateur de classe A et d'au moins un administrateur de classe B. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 14. Délégation de Pouvoirs. Le conseil d'administration de la Société pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à l'administration de la Société (incluant le droit d'agir en tant que signataire autorisé pour la Société), et ses pouvoirs d'agir pour servir la politique et l'objet de la Société, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales, membres du conseil d'administration ou non, qui disposeront de pouvoirs déterminés par le conseil d'administration et qui pourront, sur autorisation du conseil d'administration, sous-déléguer leurs pouvoirs. Ces personnes pourront être nommées relativement à un ou plusieurs Compartiments déterminés de la Société.

La Société pourra conclure des contrats de gestion ou de conseil avec toute société luxembourgeoise ou étrangère selon lesquels la société mentionnée ci-dessus ou toute autre société ayant été préalablement approuvée par elle fournira à la Société des recommandations et conseils relatifs à la conduite des affaires de la Société et à l'accomplissement de son objet, et suivant lesquels une telle société pourra gérer les biens de la Société, sur une base journalière et sujette au contrôle général et à la responsabilité ultime du conseil d'administration de la Société. Ces contrats de gestion ou de conseil contiendront les règles gouvernant leur modification et leur expiration, à défaut de quoi ils seront considérés comme conclus pour une durée illimitée. Ces contrats de gestion ou de conseil seront conclus en relation avec un ou plusieurs Compartiments de la Société.

Le conseil d'administration peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 15. Conflit d'Intérêt. Aucune convention ou autre transaction conclue entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affectée ou annulée par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou directeurs de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou par le fait qu'ils seraient administrateur, associé, directeur, employé ou mandataire de cette autre société ou entreprise. Tout administrateur ou directeur de la Société qui agit en tant qu'administrateur, associé, directeur employé ou mandataire de toute société ou entreprise avec laquelle la Société conclura des contrats ou est autrement en relations d'affaires, ne pourra pas être privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires, en raison de son affiliation avec cette autre société ou entreprise.

Au cas où un administrateur, directeur ou mandataire de la Société aurait dans une quelconque transaction effectuée par la Société un intérêt opposé aux intérêts de la Société, cet administrateur, directeur, ou mandataire devra porter à la connaissance du conseil d'administration cet intérêt opposé et devra s'abstenir de délibérer ou voter sur cette transaction. Il devra être fait état de la transaction concernée ainsi que l'intérêt opposé y relatif lors de la toute prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 16. Indemnisation des Administrateurs. La Société pourra indemniser tout administrateur ou directeur, et ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur ou de directeur de la Société ou, à sa demande, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier, et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareilles actions ou procès il serait finalement condamné pour négligence grave ou faute grave; en cas de transaction extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son conseil du fait que le membre du conseil d'administration en question n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Ce droit à indemnisation ne fait pas obstacle à tous autres droits dont il disposerait.

Art. 17. Auditeurs. Les informations comptables liées au rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises indépendant nommé par le conseil d'administration et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises indépendant accomplira toutes les fonctions qui lui sont attribuées par la Loi sur les Sociétés et la Loi sur la Titrisation.

Art. 18. Exercice Social. L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre.

Art. 19. Profits. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et les administrateurs dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs d'actif et de passif de la Société. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

Sur des comptes séparés (en plus des comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés et la pratique comptable courante), la Société déterminera à la fin de chaque exercice social un résultat pour chaque Compartiment comme suit:

Le résultat de chaque Compartiment sera le solde de tous revenus, profits ou autres produits payés ou dus sous quelque forme que ce soit, relatifs à ce Compartiment (y compris des plus-values, du boni de liquidation et des distributions de dividendes) et le montant des dépenses, pertes, impôts ou autres transferts de fonds encourus par la Société pendant

cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et fonctionnement de ce Compartiment (y compris honoraires, coûts, impôts sur plus-values, dépenses relatives à la distribution de dividendes).

Tous les produits et dépenses non attribués à un Compartiment en particulier seront alloués entre les différents Compartiments proportionnellement aux actions émises dans chaque Compartiment.

Les actionnaires approuveront ces comptes séparés simultanément avec les comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés et la pratique courante. L'éventuel surplus résultant du total du solde créditeur sur le solde débiteur sur chacun de ces comptes sera distribué comme dividendes aux actions du Compartiment correspondant, conformément à la Loi sur la Titrisation.

Sur le profit annuel net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour allouer à la réserve légale et ce, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social, conformément à l'Article 5 (Capital social) ou tel qu'augmenté ou réduit périodiquement, conformément à l'Article 5.

Le surplus des profits annuels nets réalisés en rapport avec un Compartiment, y compris les profits réalisés au cours de la période de liquidation, pourra être (en tout ou en partie) (i) retenu et reporté au prochain exercice social conformément aux objectifs de la Société; ou (ii) alloué à un compte de réserve; et (iii) la partie restante du profit qui n'a pas été retenue, ni allouée sera distribuée aux actionnaires dudit Compartiment, en espèces ou en nature, et fera l'objet d'un engagement de la part de la Société quelle que soit la date effective de la distribution dudit profit.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés conformément aux conditions prévues par la Loi sur les Sociétés.

Les administrateurs pourront décider de la distribution d'acomptes sur dividendes aux actions d'un Compartiment déterminé, sur base d'un bilan préparé par les administrateurs et faisant ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution dans ce Compartiment, étant entendu que le montant à distribuer ne pourra excéder les profits réalisés découlant de ce Compartiment correspondant depuis la fin de la dernière année fiscale, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des montants à attribuer à une réserve qui sera constituée par la Loi sur les Sociétés ou par les présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires pourra décider de distribuer des dividendes en actions au lieu de dividendes en espèces selon les conditions requises par l'assemblée générale.

Art. 20. Liquidation des Compartiments. Sans préjudice aucun aux dispositions de l'Article 7 (Compartiments), et sous réserve de l'autorisation des actionnaires accordée lors d'une assemblée des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts de la Société, chaque compartiment de la Société pourra être mis en liquidation et ses actions pourront être rachetées par une décision du conseil d'administration de la Société.

Art. 21. Liquidation de la Société. La Société pourra être mise en liquidation par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant de cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent dans chaque Compartiment de la Société.

Art. 22. Droit Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi sur les Sociétés et de la Loi sur la Titrisation.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu exceptionnellement le 30 janvier 2015.

Souscription et Libération

Le souscripteur a souscrit les actions comme suit:

Monsieur José Luis ZABALA, prénommé, trois cent dix actions de 100 EUR chacune	<u>310 actions</u>
Total: trois cent dix actions	310 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'Article 26 de la Loi sur les Sociétés et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille six cent cinquante euros (1.650,-€).

Résolution de l'actionnaire unique

La personne susmentionnée, représentant l'intégralité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4).
2. Les personnes physiques suivantes ont été nommées administrateurs de classe A pour une durée de 6 ans:
 - Mme Ninoska ZABALA, née à Caracas (Venezuela), le 26 juin 1972, résidant à at Campo Alegre EQ Calle 2, Ed Vista Avila Torre B P5 Apto 51B, Chacao, Caracas, Miranda 1060-000, Venezuela
 - M. José Luis ZABALA, né à Caracas (Venezuela), le 12 juin 1973, résidant à Urbanización Colinas de las Mercedes, Sector la Peña, Paseo Dr. Bueno, Residencias La Vista, PB-A2, Municipio Baruta, Caracas, Venezuela,
3. Les personnes physiques suivantes ont été nommées administrateurs de classe B pour une durée de 6 ans:
 - M. Fabio MASTROSIMONE, né à Rome (Italie), le 13 février 1978, résidant professionnellement au 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg;
 - Mme Elisa Paola ARMANDOLA, née à Vizzolo Predabissi (Italie), le 25 décembre 1980, résidant professionnellement au 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg;
4. Monsieur José Luis ZABALA a été nommé président du Conseil d'administration.
5. Les mandats des administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes au 31 décembre 2018.
6. L'assemblée générale, conformément à l'Article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.
7. Le siège social de la Société est établi à L-2661 Luxembourg, 42 rue de la Vallée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande du mandataire des comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signés: E. ARMANDOLA, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13752. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, le 24 octobre 2013.

Référence de publication: 2013150153/655.

(130183226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Pfizer Group Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 180.375.

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth day of October.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

THERE APPEARED:

PFIZER LUXEMBOURG SARL, a limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 84.125,

represented by Me Cécile JAGER, attorney-at-law, residing at 2 rue Peterelchen, Howald, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on October 15, 2013.

Which proxy shall be signed ne varietur by the person representing the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity PFIZER LUXEMBOURG SARL is the sole partholder in PFIZER GROUP LUXEMBOURG SARL, a limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 180.375 (the "Company") by a deed of the aforementioned notary on September 16, 2013, not yet published in Mémorial C.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EIGHT HUNDRED SIX MILLION U.S. DOLLARS (USD 806,000,000.-) to bring it from its present amount of TWENTY THOUSAND U.S. DOLLARS (USD 20,000.-) to the amount of EIGHT HUNDRED SIX MILLION TWENTY THOUSAND U.S. DOLLARS (USD 806,020,000.-) by the creation and the issue of EIGHT HUNDRED SIX MILLION (806,000,000) new shares having a par value of ONE U.S. DOLLARS (USD 1.-) each (the "New Shares"), having the same rights and obligations as the existing shares, together with total issue premium of SEVEN BILLION TWO HUNDRED FIFTY-FOUR MILLION U.S. DOLLARS (USD 7,254,000,000.-).

The aggregate contribution of (i) EIGHT BILLION SIXTY MILLION U.S. DOLLARS (USD 8,060,000,000.-) in relation to the New Shares is allocated as follows: (i) EIGHT HUNDRED SIX MILLION U.S. DOLLARS (USD 806,000,000.-) to the share capital of the Company and (ii) SEVEN BILLION TWO HUNDRED FIFTY FOUR MILLION U.S. DOLLARS (USD 7,254,000,000.-) to the share premium account of the Company.

Subscription

PFIZER LUXEMBOURG SARL, prenamed, represented as stated hereabove has declared to subscribe for the EIGHT HUNDRED SIX MILLION (806,000,000) New Shares, and to pay them a total price of EIGHT HUNDRED SIX MILLION U.S. DOLLARS (USD 806,000,000.-) together with total issue premium of SEVEN BILLION TWO HUNDRED FIFTY FOUR MILLION U.S. DOLLARS (USD 7,254,000,000.-) by a contribution in kind consisting of (i) ONE MILLION FIVE HUNDRED AND EIGHTY THREE THOUSAND ONE HUNDRED AND FIFTY (1,583,150) "A" ordinary shares of ONE US DOLLAR (USD 1.-) each and (ii) FIFTY SIX THOUSAND TWO HUNDRED AND ELEVEN (56,211) ordinary shares of ONE US DOLLAR (USD 1.-) each in PFIZER INVESTMENT Capital, an Irish Unlimited company, having its registered office at The Watermarque Building, Ringsend Road, Dublin 4, Ireland (company number 346615) ("PIC"). The PIC shares to be contributed shall hereinafter be referred to as the "Contributed Shares".

The above contribution in kind has been dealt with in a valuation statement issued by the management of the Company, which certifies that the total value of the contribution in kind is equal to the value of the New Shares issued in consideration for the Contributed Shares.

The said report, a copy of the list of the Contributed Shares, has been given to the notary.

Effective implementation of the contribution:

The Contributor, PFIZER LUXEMBOURG SARL here represented as stated hereabove, declares that:

- it is the sole full owner of the Contributed Shares and possessing the power to dispose of the Contributed Shares;
- the Contributed Shares are not encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Contributed Shares;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Contributed Shares be transferred to it;
- according to the laws of Luxembourg the Contributed Shares are freely transferable;
- all further formalities shall be carried out in the respective countries, that is to say in Luxembourg in Ireland in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Second resolution

The sole partner resolves to amend the first paragraph of article 7 of the by-laws of the Company in order to reflect such increase of capital, which now reads as follows:

Art. 7. First paragraph. "The corporate capital of the company is set at EIGHT HUNDRED SIX MILLION TWENTY THOUSAND U.S. DOLLARS (USD 806,020,000.-) * divided into EIGHT HUNDRED SIX MILLION TWENTY THOUSAND (806,020,000) shares having a par value of ONE US DOLLAR (USD 1.00) each."

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

Valuation - Costs

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at EUR 6,800.

Powers

The appearing person, acting in her hereabove capacities, and in the common interest of all the parties, does hereby grant power to any employees of the law firm of the undersigned notary, acting individually, in order to enact and sign any deed rectifying the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quinze octobre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN notaire de résidence à Niederanven, soussigné;

A COMPARU

PFIZER LUXEMBOURG SARL, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 51, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.125,

représentée par Me Cécile JAGER, avocat, ayant sa résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 15 octobre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne représentant la partie comparante susnommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La société prénommée, PFIZER LUXEMBOURG SARL, est l'associé unique de PFIZER GROUP LUXEMBOURG SARL, constituée suivant acte reçu par acte du notaire soussigné en date du 16 septembre 2013, ayant son siège au 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 180.375, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (la «Société»).

Laquelle personne comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société par un montant de HUIT CENT SIX MILLIONS de DOLLARS AMERICAINS (USD 806.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de VINGT MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 20.000,-) à un montant de HUIT CENT SIX MILLIONS VINGT MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 806.020.000) par l'émission de HUIT CENT SIX MILLIONS (806.000.000) de nouvelles parts sociales ayant une valeur D'UN DOLLAR AMERICAINS (USD 1.00) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, ensemble avec une prime d'émission de SEPT MILLIARDS DEUX CENT CINQUANTE-QUATRE MILLIONS DOLLARS AMERICAINS (USD 7.254.000.000,-).

L'apport total de HUIT MILLIARDS SOIXANTE MILLIONS de DOLLARS AMERICAINS (USD 8.060.000.000,-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales est alloué comme suit: (i) HUIT CENT SIX MILLIONS de DOLLARS AMERICAINS (USD 806.000.000,-) au capital social de la Société et (ii) SEPT MILLIARDS DEUX CENT CINQUANTE-QUATRE MILLIONS de DOLLARS AMERICAINS (USD 7.254.000.000,-) au compte de prime d'émission de la Société.

Souscription

PFIZER LUXEMBOURG SARL, précitée et représentée comme dit ci-avant a déclaré souscrire toutes les HUIT CENT SIX MILLIONS (806.000.000) de nouvelles parts sociales et les libérer pour un prix total de HUIT CENT SIX MILLIONS de DOLLARS AMERICAINS (USD 806.000.000,-) ensemble avec une prime d'émission de SEPT MILLIARDS DEUX CENT CINQUANTE-QUATRE MILLIONS DOLLARS AMERICAINS (USD 7.254.000.000,-), par un apport en nature consistant en (i) UN MILLION CINQ CENT QUATRE- VINGT- TROIS MILLE CENT CINQUANTE (1.583.150) parts ordinaires de classe «A» ayant un valeur d'UN DOLLAR AMERICAIN (USD 1.-) chacune et (ii) CINQUANTE SIX MILLE DEUX CENT ONZE (56.211) parts ordinaires ayant un valeur d'UN DOLLAR AMERICAIN (USD 1.-) chacune dans la société PFIZER INVESTMENT Capital, une Unlimited Company organisée selon les lois Irlandaises, ayant son siège social au Watermarque Building, Ringsend Road, Dublin, Irlande (enregistre sous le numéro 346615) («PIC»). Les parts sociales apportées PIC seront mentionnés ci-après comme les «Parts Apportées».

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature pour un montant total de HUIT MILLIARDS SOIXANTE MILLIONS de DOLLARS AMERICAINS (USD 8.060.000.000,-) ont été produites au notaire instrumentaire par la délivrance d'un certificat d'évaluation daté du 15 octobre 2013 émis par la Société.

Réalisation effective de l'apport:

L'Apporteur, PFIZER LUXEMBOURG SARL, précitée, ici représentée comme dit ci-avant, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire de Parts Apportées et possède les pouvoirs d'en disposer,
- les Parts Apportées ne sont encombrées d'aucun gage ou usufruit et qu'il n'existe aucun droit aux fins d'acquérir un tel gage ou usufruit sur lesdites parts;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- suivant le droit Luxembourg et les statuts de ladite société, les Parts Sociales apportées sont librement transmissibles;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir au Luxembourg et en Irlande aux fins d'effectuer l'apport et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Deuxième résolution

L'associé unique décide alors de modifier le premier paragraphe de l'article 7 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital, lequel article sera comme suit:

Art. 7. Premier paragraphe. «Le capital social de la société est fixé à HUIT CENT SIX MILLIONS VINGT MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 806.020.000,-) divisé en HUIT CENT SIX MILLIONS VINGT MILLE (806.020.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'UN DOLLAR AMERICAIN (USD 1.00) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à EUR 6,800.

La personne comparante, es qualité qu'elle agit, agissant dans un intérêt commun, donne pouvoir individuellement à tous employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Cécile Jager, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 21 octobre 2013. LAC/2013/47685. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 octobre 2013.

Référence de publication: 2013150066/155.

(130183635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Société Foncière et Immobilière du Sud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 66.060.

Par la présente, je me permets de vous adresser ma démission de mes fonctions de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Grevenmacher, le 16 octobre 2013.

Account Data Europe S.A.

Référence de publication: 2013150163/11.

(130183625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Sonoria Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 165.424.

EXTRAIT

Changement de la dénomination du nom de l'actionnaire de Sonoria Finance (Luxembourg) S.à r.l. actuellement sous le nom Sonoria BV en Koptor BV pour adresse Villa Park Rooi Catootje 6, Curaçao.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25.10.2013.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013150175/14.

(130183426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Trican Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 2.216.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 153.256.

Les comptes annuels consolidés de Trican Well Service Ltd. au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en conformité avec l'article 316 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Référence de publication: 2013150200/12.

(130183167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Apollo Logistics Germany 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 164.943.

AUSZUG

In einer außerordentlichen Sitzung des Teilnehmers, wurde entschieden einen dritten Geschäftsführer, Herr Louis FELICETTI, geboren am 25. Juni 1966 in L-Echternach und beruflich wohnhaft in L-1470 Luxembourg in 7, route d'Esch mit einem Mandat von 1 Jahr bis Ende 2014 zu ernennen. Die Unterschrift von Herrn Louis FELICETTI und einen zweiten Geschäftsführer verpflichtet die Gesellschaft.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 25. Oktober 2013.

Für APOLLO LOGISTICS GERMANY 3 S. ä r. l.

Marcellino GRAF VON UND ZU HOENSBROECH

Geschäftsführer

Référence de publication: 2013151563/17.

(130186077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

CCP III Shopolis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.177.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 127.488.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Référence de publication: 2013151648/10.

(130185720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Cebtimo SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 51.703.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013151653/12.

(130186244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

CERATIZIT Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8232 Mamer, 101, route de Holzem.

R.C.S. Luxembourg B 17.122.

Les comptes annuels au 28 février 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013151656/10.

(130185751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Ceratool, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 20.600.

Les comptes annuels au 28 février 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013151658/10.

(130185750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Dété Publicité & Communication S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 81-82, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 57.905.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/10/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013151682/12.

(130185792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Creche Maria Montessori S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 46, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 106.604.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2013151676/13.

(130186271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Crossroads S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 102.214.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013151677/10.

(130186290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Curlyns S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 93.004.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 31 octobre 2013*

L'Assemblée Générale décide de prononcer la clôture de la liquidation de la société CURLYNS S.A.-SPF (en liquidation) qui cessera d'exister.

L'Assemblée Générale décide que les documents sociaux seront conservés, au minimum pendant 5 années, au siège social de HRT FIDALUX S.A., qui est actuellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 31 octobre 2013.

Pour CURLYNS S.A.-SPF (en liquidation)

Référence de publication: 2013151679/16.

(130186527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Centrum Weiterstadt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 129.251.

EXTRAIT

En date du 17 octobre 2013, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. La démission de M. Laurent Baucou en tant qu'administrateur de la Société est acceptée avec effet au 31 octobre 2013.

2. La nomination de M. Freddy de Petter, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant qu'administrateur est acceptée avec effet au 31 octobre 2013 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013151616/15.

(130185850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

D.E.D. Toitures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3770 Tétange, 121, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 168.485.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2013151680/10.

(130185934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

D.T. Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8084 Bertrange, 56, rue de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 102.705.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/10/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013151681/12.

(130185760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

CB CERATIZIT Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8232 Mamer, 101, route de Holzem.
R.C.S. Luxembourg B 155.975.

Les comptes annuels au 28 février 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013151647/10.

(130185748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Charles de Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2157 Luxembourg, 2, rue Mil Neuf Cents.
R.C.S. Luxembourg B 166.179.

Les comptes annuels du 01/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013151661/10.

(130185579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

D'co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 81-83, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 102.708.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/10/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2013151683/12.

(130185776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

DuPont Contern (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, rue Général Patton.
R.C.S. Luxembourg B 127.332.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 67551 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013151696/10.

(130185440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

DuPont Technology (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, rue Général Patton.
R.C.S. Luxembourg B 164.947.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 67552 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013151698/10.

(130185526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Dakara Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 136.385.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DAKARA INVESTMENTS S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013151700/11.

(130185847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Dundeal (International) 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 172.100.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Dundeal (International) 4 S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013151694/11.

(130185956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Dory 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 110.298.

Rectificatif des comptes annuels révisés au 31 décembre 2006 et déposés au registre de commerce et des sociétés le 11 août 2008 sous la référence L080117280

Les comptes annuels révisés au 31 Décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152562/12.

(130186473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Dory 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 110.297.

Rectificatif des comptes annuels révisés au 31 décembre 2011 et déposés au registre de commerce et des sociétés le 23 octobre 2012 sous la référence L120182160

Les comptes annuels révisés au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152561/12.

(130186472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Dory 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 110.297.

Rectificatif des comptes annuels révisés au 31 décembre 2010 et déposés au registre de commerce et des sociétés le 14 décembre 2011 sous la référence L110198804

Les comptes annuels révisés au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152560/12.

(130186471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Dory 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 110.298.

Rectificatif des comptes annuels révisés au 31 décembre 2007 et déposés au registre de commerce et des sociétés le 31 août 2009 sous la référence L090136156

Les comptes annuels révisés au 31 Décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152563/12.

(130186475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Diamco Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, rue d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 154.526.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152538/9.

(130186372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Duckfin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 99.674.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152578/9.

(130186943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Dory 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 110.299.

Rectificatif des comptes annuels révisés au 31 décembre 2010 et déposés au registre de commerce et des sociétés le 14 décembre 2011 sous la référence L110198813

Les comptes annuels révisés au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152573/12.

(130186511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Dory 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 110.299.

Les comptes annuels révisés au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152575/10.

(130186534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

DS Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Z.I. Rôlach.
R.C.S. Luxembourg B 136.727.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013152576/10.

(130187337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Dory 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 110.299.

—
Rectificatif des comptes annuels révisés au 31 décembre 2007 et déposés au registre de commerce et des sociétés le 5 janvier 2010 sous la référence L100001419

Les comptes annuels au 31 Décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152570/11.

(130186506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Dory 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 110.299.

—
Rectificatif des comptes annuels révisés au 31 décembre 2006 et déposés au registre de commerce et des sociétés le 21 octobre 2008 sous la référence L080155539

Les comptes annuels au 31 Décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152569/11.

(130186505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Eber S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 106.301.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Schuttrange, le 31 octobre 2013.

Référence de publication: 2013152584/10.

(130186687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

DGH Industrial Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 181.289.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of October.

Before me, Maître Jean SECKLER, notary with offices in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

DGH Industrial Holdings (Parent) S.à r.l., a private limited-liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated by a deed drawn up by the officiating notary on October, 22nd, 2013, under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at L-1940 Luxembourg, 296-298 Route de Longwy,

represented by Mr Jean-Philippe MERSY, employee residing professionally in Howald, rue des Scillas, pursuant to a power of attorney which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the holder and the undersigned notary, will be appended to the present instrument for the purpose of registration.

The appearing party, represented as indicated above, has requested the undersigned notary, to draw up the following articles of association for a private limited-liability company ("société à responsabilité limitée"), which it establish as follows:

Part I. Corporate form and name, registered office, corporate purpose and term of existence

Art. 1. Corporate Form and Name. The original subscriber and all who may subsequently acquire the shares hereafter issued hereby establish a company which takes the form of a private limited-liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Act"), Article 1832 of the Civil Code, as amended, and the present articles of association (the "Articles").

The Company is incorporated under the name "DGH Industrial Holdings S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Company's Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to transfer the Company's registered office to any other location in the City of Luxembourg.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may resolve to establish branches or other places of business in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Should extraordinary political, economic or social developments occur or become imminent which are liable to interfere with the Company's normal activities at its registered office or hinder communications within that office or between that office and persons abroad, the Manager or, as the case may be, the Board of Managers may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of such extraordinary circumstances. Such temporary measures will not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office abroad, will remain governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Purpose. The purpose of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of stakes, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such shareholdings.

This includes without limitation the investment in, acquisition and disposal of, grant or issuance (without a public offering) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes, debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests, limited-liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, as well as obligations (including without limitation synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable asset in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security as well as any form of indemnity, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including without limitation the extension of advances, loans, money deposits and credit as well as the provision of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same type of assistance to undertakings that form part of the same group to which the Company belongs or to third parties, provided that doing so is in the Company's interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial transactions and engage in such other activities as it deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of its corporate purpose.

Notwithstanding the foregoing, the Company shall not enter into any transaction that would cause it to be engaged in a regulated activity or one that requires the Company to have a licence.

Art. 4. Term of Existence. The Company is incorporated for an unlimited term of existence.

Part II. Share capital and shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12'500.-), divided into twelve thousand five hundred (12'500) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, to which any premium paid on the shares, over and above the par value, will be transferred. The Company may use the amount held in the premium account to redeem its shares, set off net losses, and make distributions to shareholders or it can allocate the funds to the statutory reserve.

Art. 6. Shares. All shares are and will remain in registered form.

If and when the Company has only one shareholder, this shareholder may freely transfer its/her/his shares.

If and when the Company has several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst the shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders, at which at least three quarters of the share capital, which present or represented, cast their vote in favour of such transfer.

Shares may be transferred either by means of a notarised instrument or a private agreement. Any such transfer is not binding on the Company or third parties unless duly notified to or accepted by the Company, in accordance with Article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must appoint a single person to represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of the rights attached to the relevant share until a single representative is appointed.

Art. 7. Capital Increases and Reductions. The Company's share capital may be increased or reduced on one or more occasions pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, provided the quorum and majority set out in these Articles or the Act, as the case may be, are met.

Part III. Management, the board of managers and auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or more managers, who need not be shareholders in the Company (the "Manager(s)"). If several Managers are appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine their number, remuneration and the duration of their term of office. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to appoint Class A and Class B Managers.

Even after the end of their term of office, the Manager(s) shall not disclose information that could be detrimental to the Company's interests, except when disclosure is required by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. If the Company has a single Manager, the latter will exercise the powers granted by the Act to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairperson (the "Chair") from amongst its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager, to keep minutes of meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet further to a notice sent by the Chair or at the request of any Manager. The Chair will preside over all meetings of the Board of Managers. In the Chair's absence, the Board of Managers may appoint another Manager as pro tempore chair by a majority vote of those present or represented at the meeting.

Except in urgent cases or with the prior consent of all those entitled to attend the meeting, at least twenty-four hours' written notice of a Board meeting must be given. Any such notice shall specify the place, date, time and agenda of the meeting.

The abovementioned notice requirement may be waived unanimously in writing by all Managers, either at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at a time and place previously approved by the Board of Managers.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or another location indicated in the notice.

A Manager may appoint in writing another Manager to represent him/her at any meeting of the Board of Managers.

The quorum required for meetings of the Board of Managers shall be the presence or representation of a majority of Managers holding office.

Decisions shall be taken by a majority of the votes cast by those Managers present or represented at the meeting. In the event of a tie, the Chair shall cast the deciding vote.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other means of communication allowing several persons to communicate simultaneously with each other. Such methods of participation are considered equivalent to physical presence at the meeting.

A written decision signed by all Managers is proper and valid as if it had been adopted at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such a decision can be enacted either in a single document or in several documents with the same content, each signed by one or more Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of meetings of the Board of Managers or, as the case may be, written decisions taken by the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, the sole Manager. Any proxies shall remain appended thereto.

Copies of or extracts from the minutes or decisions shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, the Chair of the Board of Managers or by any two Managers.

Art. 11. General Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers has the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administration or disposal which are necessary or useful to accomplish the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Act to the sole

shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders can be exercised by the Manager or the Board of Manager, as the case may be.

Art. 12. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special duties on any member(s) of the Board of Managers or any other person(s), who need not be a Manager or Shareholder of the Company, acting alone or jointly, under such terms as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also establish one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. If only one Manager has been appointed, the Company will be bound to third parties by the signature of that Manager as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

If the Company is managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound to third parties by the joint signature of any two Managers as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

Notwithstanding the foregoing, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or more Class A Managers and one or more Class B Managers, the Company will be bound to third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory authority, within the limits of such authority.

Art. 14. Conflicts of Interest. No contract or transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated solely due to the fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including without limitation any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of, that other company or firm. Except as otherwise provided herein, any duly authorised representative of the Company, including without limitation any Manager, who serves as a duly authorised representative of another company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, for that sole reason, automatically be prevented from taking part in the deliberations and acting on any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the foregoing, in the event a Manager has a personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, s/he shall inform the Board of Managers thereof and shall not deliberate or vote on the transaction. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, shall be notified of the transaction and the Manager's interest therein. When the Company has only a single Manager, any transaction to which the Company is a party and in which the sole Manager has a personal interest that conflicts with the Company's interest therein, other than those falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, must be approved by the sole shareholder.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and the latter's heirs, executors and administrators for expenses reasonably incurred in connection with any action, lawsuit or proceedings to which the Manager may be made a party by reason of being or having been a Manager or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which the Manager is not entitled to be indemnified, except for actions, lawsuits or proceedings in relation to matters for which the Manager is held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters in relation to which the Company has been advised by its legal counsel that the Manager did not commit a breach of his or her duties. This right to indemnification is without prejudice to any other rights to which the relevant person may be entitled.

Art. 16. Audit. Unless the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Act, the supervision of the Company's operations may be, or shall be if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors, who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of statutory or independent auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor, and the duration of their term of office. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-appointed at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Part IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the Company's registered office or at any other location specified in the notice of the meeting, on the first Wednesday of June of each year, at 10.00 a.m.

If this date is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held the next business day.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders. The Manager or the Board of Manager, as the case may be, the auditor(s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital can call other general meetings of shareholders in accordance with the requirements of the Act.

If the Company has less than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not mandatory and the shareholders may vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if so required by an event of force majeure, in the opinion of the Manager or the Board of Managers, as the case may be.

Art. 19. Powers of the General Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders represents the totality of the Company's shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers reserved to it by the Act and these Articles.

Art. 20. Procedure and Voting. The general meeting of shareholders will meet further to a notice sent by the Manager or the Board of Managers, as the case may be, the auditor(s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital, which meets the requirements of the Act and these Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all shareholders are present or represented at a general meeting and state that they have been informed of the agenda, the meeting may be held without notice.

A shareholder may appoint in writing, pdf via email or by fax a proxy holder, who need not be a shareholder, to represent him or her at a meeting.

One or more shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, videoconference or any similar means of communication enabling several persons to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

The Chair of the Board of Managers or, in the Chair's absence, any other person appointed by the general meeting of shareholders shall preside over the meeting.

The chairperson of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or more returning officer(s).

The chairperson of the general meeting of shareholders, together with the secretary and the returning officer(s), shall form the bureau of the meeting.

An attendance list indicating the name of each shareholder, the number of shares held and, if applicable, the name of the shareholder's representative, shall be drawn up and signed by the members of the bureau or, as the case may be, their representatives.

Each share carries one vote, except as otherwise provided for by the Act.

Except as otherwise required by the Act or these Articles, any amendment to the present Articles must be approved by (i) a majority of the shareholders in numerical terms and (ii) representing three-quarters of the share capital.

Except as otherwise required by the Act or these Articles, all other resolutions must be approved by shareholders representing more than half the share capital. If the required quorum is not met at the first meeting, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions adopted by a majority of the votes cast, regardless of the percentage of share capital represented.

Art. 21. Minutes of Shareholder Meetings. Written decisions of the sole shareholder or the minutes of general meetings of shareholders, as the case may be, shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, the bureau.

Copies of or extracts from the decisions of the sole shareholder or, as the case may be, minutes of the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or the Chair of the Board of Managers or any two Managers, as the case may be.

Part V. Financial year and allocation of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year starts to run on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 23. Approval of the Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall prepare the Company's annual accounts in accordance with the Act and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his/her representative may inspect the annual accounts at the Company's registered office, as provided by the Act.

Art. 24. Allocation of Profit. Five percent (5%) of the Company's net annual profit shall be allocated each year to the reserve required by the Act, until this reserve reaches ten percent (10%) of the Company's subscribed capital.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remaining profits will be allocated, which may be used, in whole or in part, to absorb existing losses, if any, set aside in a reserve, carried forward to the next following financial year, or distributed to the shareholder(s) as a dividend.

Art. 25. Interim Dividends. The Manager or the Board of Managers, as the case may be, is authorised to pay interim dividends, provided interim financial statements have been drawn up showing that the Company has sufficient funds to make such a distribution.

Part VI. Dissolution and liquidation

Art. 26. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved pursuant to a decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, approved by the same quorum and majority required to amend these Articles, unless otherwise provided by the Act.

If the Company is dissolved, liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will also determine their powers and compensation.

After settling all outstanding debts and liabilities, including taxes and liquidation costs, the remaining net assets of the Company shall be distributed amongst the shareholders pro rata in accordance with their shareholdings.

Part VII. Applicable law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be settled in accordance with the applicable law.

Subscription and Payment

These Articles have been drawn up by the appearing party, this party has subscribed to and has fully paid in cash the entirety of the twelve thousand five hundred (12'500) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Proof of payment has been provided to the undersigned notary who states that the conditions set forth in Article 183 of the Act have been fulfilled and expressly testifies to the fulfilment of these conditions.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company as a result of this instrument of incorporation are estimated at EUR 1,250.-.

Transitional Provision

The first financial year will begin on today's date and end on 31 December 2013.

Extraordinary general meeting

The abovementioned shareholder, representing the Company's entire subscribed share capital, immediately hold an extraordinary general meeting and pass the following resolutions:

1. The number of Managers is set at one (1).
2. Mr. Jean-Philippe MERSY, born in Villerupt (France) on 20 April 1971, with professional address at 45 rue des Scillas, L-2529 Howald (Grand Duchy of Luxembourg) is appointed Manager for an unlimited period.
3. The Company's registered office shall be located at 296-298, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The present instrument was drawn up in Howald, on the date indicated at the top of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, at the request of the abovementioned persons, this instrument has been drafted in English, accompanied by a French version. At the request of the same persons, in the event of discrepancies between the English and French versions, the English text will prevail.

This document having been read to the proxy holder of the appearing party, who are known to the notary by last name, first name, civil status and residence, this person/ sign together with the notary this original instrument.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

DGH Industrial Holdings (Parent) S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 octobre 2013, dont le siège social se situe à L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy,

représentée par M. Jean-Philippe MERSY, employé résidant professionnellement à Howald, rue des Scillas (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le souscripteur et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "DGH Industrial Holdings S.à r.l."

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/restent en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 13. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le premier mercredi du mois de juin de chaque année, à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblées Générales des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 21. Procès-verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde pour absorber des pertes, s'il y en a, de le verser à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Art. 25. Dividendes Intérimaires. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et les a intégralement libérées en espèces.

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.250,- EUR.

Disposition transitoire

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2013.

Assemblée générale extraordinaire

L'associée précitée, représentant l'intégralité du capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

- 1) Fixation du nombre de Gérants à un.
- 2) Monsieur Jean-Philippe MERSY, né à Villerupt (France) on 20 avril 1971, demeurant professionnellement au 45 rue des Scillas, L-2529 Howald (Grand-Duché de Luxembourg), est nommé gérant pour une durée illimitée.
- 3) Fixation du siège social de la Société à 296-298, route de Longwy, L-1940 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte fait et passé à Howald, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire de la comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par ses noms, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Philippe MERSY, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 octobre 2013. Relation GRE/2013/4297. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013152537/574.

(130187528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

European Property Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 144.297.

Les comptes annuels au 28 février 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013152588/10.

(130186899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Dory 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 110.298.

Les comptes annuels révisés au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152568/10.

(130186497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

DV International S.A. (DVI S.A.), Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 23-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 94.096.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013152580/10.

(130186411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Meridiana Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 148.740.

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth of October, before us, Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Turnauer Industrie- und Familienstiftung, a foundation organized and existing under the laws of Liechtenstein with registered office at Rätikonstrasse 33, 9490 Vaduz, Liechtenstein, registered at Öffentlichkeitsregister Liechtenstein under number FL-0001.080.876-1, (the "Shareholder"),

here represented by Mrs Rita Kieber-Beck, manager, residing professionally in Mauren (Liechtenstein) and Mr Severin Meister, manager, residing in Seeheim (Munsing).

The Shareholder has requested the notary to record that:

I. The Shareholder is the sole shareholder of Meridiana Holdings S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 148.740, incorporated in the

Netherlands Antilles and transferred to Luxembourg pursuant to a notarial deed dated 1 October 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2174, dated 6 November 2009. The articles of association of the Company have for the last time been amended following a notarial deed dated 24 May 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1805 of 26 July 2013.

II. The issued capital of the Company is set at one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares and twelve thousand five hundred (12,500) Class A Shares, twelve thousand five hundred (12,500) Class B Shares, twelve thousand five hundred (12,500) Class C Shares, twelve thousand five hundred (12,500) Class D Shares, twelve thousand five hundred (12,500) Class E Shares, twelve thousand five hundred (12,500) Class F Shares and twelve thousand five hundred (12,500) Class G Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

III. The Shareholder has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Reallocation of the share premium of an amount of one hundred thirty million four hundred thirty-one thousand eight hundred ninety Euro (EUR 130,431,890.-) attached to the Company's Preference Shares as follows:

- an amount of nil Euro (EUR 0.-) to the Company's Class A Shares;
- an amount of nil Euro (EUR 0.-) to the Company's Class B Shares;
- an amount of nil Euro (EUR 0.-) to the Company's Class C Shares;
- an amount of nil Euro (EUR 0.-) to the Company's Class D Shares;
- an amount of nil Euro (EUR 0.-) to the Company's Class E Shares;
- an amount of fifteen million ninety-one thousand five hundred eighty-five Euro (EUR 15,091,585.-) to the Company's Class F Shares;
- an amount of hundred fifteen million three hundred forty thousand three hundred five Euro (EUR 115,340,305.-) to the Company's Class G Shares;

2. Reduction of the corporate capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) so as to reduce it from its current amount of one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) to eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 87,500.-) by redemption and immediate cancellation of all twelve thousand five hundred (12,500) Class G Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;

3. Resolution that the aggregate amount to be paid to the Company's shareholder pursuant to the reduction of share capital by redemption and immediate cancellation of all twelve thousand five hundred (12,500) Class G Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each amounts to one hundred fifteen million three hundred fifty-two thousand eight hundred five Euro (EUR 115,352,805.-), such amount including, in accordance with the calculation method foreseen in article 6 of the Company's articles of association, share premium attached to the Company's Class G Shares for an amount of hundred fifteen million three hundred forty thousand three hundred five Euro (EUR 115,340,305.-), and to pay such amount (in kind) to the Company's sole shareholder;

- 4. Amendment of article 5 of the Company's articles of association to reflect the capital decrease;
- 5. Amendment of article 6 of the Company's articles of association to reflect the current Classes of Preference Shares;
- 6. Granting of all and any powers to the Company's managers to implement the above resolutions.

IV. The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to reallocate the total share premium of an amount of one hundred thirty million four hundred thirty-one thousand eight hundred ninety Euro (EUR 130,431,890.-) attached to the Company's Preference Shares as follows:

- an amount of nil Euro (EUR 0.-) is allocated to the Company's Class A Shares;
- an amount of nil Euro (EUR 0.-) is allocated to the Company's Class B Shares;
- an amount of nil Euro (EUR 0.-) is allocated to the Company's Class C Shares;
- an amount of nil Euro (EUR 0.-) is allocated to the Company's Class D Shares;
- an amount of nil Euro (EUR 0.-) is allocated to the Company's Class E Shares;
- an amount of fifteen million ninety-one thousand five hundred eighty-five Euro (EUR 15,091,585.-) is allocated to the Company's Class F Shares;
- an amount of one hundred fifteen million three hundred forty thousand three hundred five Euro (EUR 115,340,305.-) is allocated to the Company's Class G Shares.

Second resolution

The Shareholder resolved to reduce the corporate capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) so as to reduce it from its current amount of one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-)

to eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 87,500.-) by redemption and immediate cancellation of all twelve thousand five hundred (12,500) Class G Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Third resolution

The Shareholder resolved that in compliance with the terms and conditions for a redemption of shares foreseen in article 6 of the Company's articles of association, the aggregate amount to be paid to the Shareholder pursuant to the reduction of share capital by redemption and immediate cancellation of all twelve thousand five hundred (12,500) Class G Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each amounts to one hundred fifteen million three hundred fifty-two thousand eight hundred five Euro (EUR 115,352,805.-) (the "Aggregate Amount"), such amount including, in accordance with the calculation method foreseen in article 6 of the Company's articles of association, share premium allocated to the Company's Class G Shares of an amount of one hundred fifteen million three hundred forty thousand three hundred five Euro (EUR 115,340,305.-).

The Shareholder resolved to pay such amount in kind. Evidence of the existence of the amount in kind has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend the 1st paragraph of article 5 of the articles of the Company in order to reflect the capital decrease. Said paragraph will from now on read as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 87,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and twelve thousand five hundred (12,500) class A shares (the "Class A Shares"), twelve thousand five hundred (12,500) class B shares (the "Class B Shares"), twelve thousand five hundred (12,500) class C shares (the "Class C Shares"), twelve thousand five hundred (12,500) class D shares (the "Class D Shares"), twelve thousand five hundred (12,500) class E shares (the "Class E Shares"), twelve thousand five hundred (12,500) class F shares ("Class F Shares"), (the "Preference Shares" and collectively with the Ordinary Shares the "Shares") with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid."

Fifth resolution

The Shareholder resolved to amend the 10th paragraph of article 6 of the articles of the Company to reflect the current classes of Preference Shares. Said paragraph will from now on read as follows:

"The total cancellation amount (the "Total Cancellation Amount") shall be an amount determined by the general meeting of shareholders or the Manager or the Board of Managers, as the case may be, on the basis of the relevant interim accounts of the Company at a date not older than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant calls of shares and approved by the general meeting of shareholders. The Total Cancellation Amount for each of the Classes F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise decided by the general meeting of shareholders, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount."

Sixth resolution

The Shareholder resolved to confer all and any powers to the Company's managers to implement the above resolutions.

The managers are notably entitled and authorised to make the payment of the Aggregate Amount to the Shareholder by payment in kind, to set the date and other formalities of such payment and to do all other things necessary and useful in relation to the above resolutions.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at two thousand seven hundred Euro (EUR 2,700.-).

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the German texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Folgt die Deutsche Übersetzung des Vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausend und dreizehn, am fünfzehnten Oktober,
vor dem unterzeichnenden Notar Marc Loesch, mit Amtssitz in Bad-Mondorf, Großherzogtum Luxemburg,
ist erschienen:

Turnauer Industrie- und Familienstiftung, eine Stiftung Liechtensteinischen Rechts, mit Sitz in Rätikonstrasse 33, 9490 Vaduz, Liechtenstein, eingetragen beim Öffentlichkeitsregister Liechtenstein unter Nummer FL-0001.080.876-1, (der „Gesellschafter“),

vertreten durch Frau Rita Kieber-Beck, Manager, mit beruflicher Anschrift in Mauren (Liechtenstein), und Herrn Severin Meister, Manager, mit privater Anschrift in Seeheim (Münsing).

Der Gesellschafter hat den Notar gebeten, folgendes zu beurkunden:

I. Der Gesellschafter ist der alleinige Gesellschafter von Meridiana Holdings S.à r.l. (die "Gesellschaft"), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg, eingetragen beim Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 148740, gegründet in den Niederländischen Antillen und verlegt nach Luxemburg gemäß notarieller Urkunde vom 1. Oktober 2009, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2174 vom 6. November 2009. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt gemäß notarieller Urkunde vom 24. Mai 2013, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations unter der Nummer 1805 vom 26. Juli 2013, abgeändert.

II. Das ausgegebene Kapital der Gesellschaft beträgt derzeit einhunderttausend Euro (EUR 100.000,-), eingeteilt in zwölftausendfünfhundert (12.500) allgemeine Stammanteile, zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile der Klasse A, zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile der Klasse B, zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile der Klasse C, zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile der Klasse D, zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile der Klasse E, zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile der Klasse F und zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile der Klasse G mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-), alle vollständig eingezahlt.

III. Der Gesellschafter hat erklärt, über die zu fassenden Beschlüsse auf Grundlage der folgenden Tagesordnung informiert zu sein:

Tagesordnung

1. Neuzuweisung der den Vorzugsanteilen der Gesellschaft zugewiesenen Ausgabeprämie in Höhe eines Betrages von hundertdreißig Millionen vierhunderteinunddreißigtausendachthundertneunzig Euro (EUR 130.431.890,-) wie folgt:

- ein Betrag von null Euro (EUR 0,-) den Anteilen der Klasse A;
- ein Betrag von null Euro (EUR 0,-) den Anteilen der Klasse B;
- ein Betrag von null Euro (EUR 0,-) den Anteilen der Klasse C;
- ein Betrag von null Euro (EUR 0,-) den Anteilen der Klasse D;
- ein Betrag von null Euro (EUR 0,-) den Anteilen der Klasse E;
- ein Betrag von fünfzehn Millionen einundneunzigtausendfünfhundert-fünfundachtzig Euro (EUR 15.091.585,-) den Anteilen der Klasse F;
- ein Betrag von hundertfünfzehn Millionen dreihundertvierzigtausend-dreihundertfünf Euro (EUR 115.340.305,-) den Anteilen der Klasse G;

2. Herabsetzung des Stammkapitals der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), um das bestehende Kapital von hunderttausend Euro (EUR 100.000,-) auf siebenundachtzigtausendfünfhundert Euro (EUR 87.500,-) zu verringern, und zwar mittels Rückkauf und sofortiger Annullierung aller zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile der Klasse G mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-);

3. Beschluss, dass der Gesamtbetrag, der in Folge der Kapitalherabsetzung durch Rückkauf und sofortige Annullierung aller zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile der Klasse G mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-) an den Gesellschafter gezahlt werden soll, hundertfünfzehn Millionen dreihundertzweiundfünfzigtausendachthundertfünf Euro (EUR 115.352.805,-) beträgt, wobei dieser Betrag in Übereinstimmung mit der Berechnungsmethode, die in Artikel 6 der Satzung der Gesellschaft vorgesehen ist, die den Anteilen der Klasse G zugewiesenen Ausgabeprämie in Höhe von hundertfünfzehn Millionen dreihundertvierzigtausenddreihundert-fünf Euro (EUR 115.340.305,-) enthält, und Zahlung dieses Betrages (durch Sachleistung) an den Gesellschafter;

4. Abänderung von Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft um die Kapitalherabsetzung wiederzugeben;

5. Abänderung von Artikel 6 der Satzung der Gesellschaft um die bestehenden Klassen von Vorzugsanteilen wiederzugeben;

6. Erteilung von Vollmacht an die Geschäftsführer der Gesellschaft zur Umsetzung der vorangehenden Beschlüsse.

IV. Der Gesellschafter hat den Notar gebeten, die folgenden Beschlüsse festzuhalten:

Erster Beschluss

Der Gesellschafter hat beschlossen, die den Vorzugsanteilen der Gesellschaft zugewiesenen Ausgabeprämie in Höhe von hundertdreißig Millionen vierhunderteinunddreißigtausendachthundertneunzig Euro (EUR 130.431.890,-) wie folgt neuuzuweisen:

- ein Betrag von null Euro (EUR 0,-) ist den Anteilen der Klasse A zugewiesen;
- ein Betrag von null Euro (EUR 0,-) ist den Anteilen der Klasse B zugewiesen;
- ein Betrag von null Euro (EUR 0,-) ist den Anteilen der Klasse C zugewiesen;

- ein Betrag von null Euro (EUR 0,-) ist den Anteilen der Klasse D zugewiesen;
- ein Betrag von null Euro (EUR 0,-) ist den Anteilen der Klasse E zugewiesen;
- ein Betrag von fünfzehn Millionen einundneunzigtausendfünfhundertfünfundachtzig Euro (EUR 15.091.585,-) ist den Anteilen der Klasse F zugewiesen;
- ein Betrag von hundertfünfzehn Millionen dreihundertvierzigtausend-dreihundertfünf Euro (EUR 115.340.305,-) ist den Anteilen der Klasse G zugewiesen.

Zweiter Beschluss

Der Gesellschafter hat beschlossen, das Stammkapital der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) herabzusetzen, um das bestehende Kapital von hunderttausend Euro (EUR 100.000,-) auf siebenundachtzigtausendfünfhundert Euro (EUR 87.500,-) zu verringern, und zwar mittels Rückkauf und sofortiger Annullierung aller zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteilen der Klasse G mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-).

Dritter Beschluss

Der Gesellschafter hat beschlossen, dass in Übereinstimmung mit den Bedingungen für den Rückkauf von Anteilen wie er in Artikel 6 der Satzung der Gesellschaft vorgesehen ist, der Gesamtbetrag der in Folge der Kapitalherabsetzung durch Rückkauf und sofortige Annullierung aller zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile der Klasse G mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-) an den Gesellschafter gezahlt werden soll, hundertfünfzehn Millionen dreihundertzweiundfünfzigtausendachthundertfünf Euro (EUR 115.352.805,-) beträgt (der „Gesamtbetrag“), wobei dieser Betrag in Übereinstimmung mit der Berechnungsmethode, die in Artikel 6 der Satzung der Gesellschaft vorgesehen ist, die den Anteilen der Klasse G zugewiesenen Ausgabepremie in Höhe von hundertfünfzehn Millionen dreihundertvierzigtausenddreihundertfünf Euro Euro (EUR 115.340.305,-) enthält.

Der Gesellschafter hat beschlossen, diesen Betrag durch Sachleistung zu zahlen. Beleg der Existenz dieses Betrages (in der Form einer Sachleistung) wurde dem unterzeichneten Notar übergeben.

Vierter Beschluss

Der Gesellschafter hat beschlossen, Artikel 5, Absatz 1, der Satzung der Gesellschaft abzuändern, um die Kapitalherabsetzung wiederzugeben. Dieser Absatz wird von nun an wie folgt lauten:

„ **Art. 5. Ausgegebenes Gesellschaftskapital.** Das ausgegebene Kapital der Gesellschaft beträgt siebenundachtzigtausendfünfhundert Euro (EUR 87.500,-), eingeteilt in zwölftausendfünfhundert (12.500) allgemeine Stammanteile (die „Stammanteile“), zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile der Klasse A („Anteile der Klasse A“), zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile der Klasse B („Anteile der Klasse B“), zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile der Klasse C („Anteile der Klasse C“), zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile der Klasse D („Anteile der Klasse D“), zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile der Klasse E („Anteile der Klasse E“), zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile der Klasse F („Anteile der Klasse F“), (die „Vorzugsanteile“ und zusammen mit den Stammanteilen die „Anteile“) mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-), alle vollständig eingezahlt.“

Fünfter Beschluss

Der Gesellschafter hat beschlossen, Artikel 6, Absatz 10, der Satzung der Gesellschaft abzuändern, um die bestehenden Klassen von Vorzugsanteilen wiederzugeben. Dieser Absatz wird von nun an wie folgt lauten:

„Der Gesamtannullierungsbetrag (der „Gesamtannullierungsbetrag“) soll ein Betrag sein, der durch die Generalversammlung oder den Geschäftsführer oder den Geschäftsführungsrat, je nachdem, auf der Grundlage einer Zwischenbilanz der Gesellschaft, die nicht älter als 8 Tage als der Tag des Rückkaufs und der Annullierung der jeweiligen Klasse von Anteilen sein darf und genehmigt von der Generalversammlung der Gesellschafter. Der Gesamtannullierungsbetrag für jede der Klassen F, E, D, C, B und A soll der verfügbare Betrag der jeweiligen Klasse zum Zeitpunkt der Annullierung der jeweiligen Klasse sein, es sei denn, etwas anderes wird von der Generalversammlung entschieden, unter der Bedingung, dass der Gesamtannullierungsbetrag niemals höher sein darf als der verfügbare Betrag.“

Sechster Beschluss

Der Gesellschafter hat beschlossen, den Geschäftsführern der Gesellschaft Vollmacht zur Umsetzung der vorangehenden Beschlüsse zu erteilen.

Die Geschäftsführer sind insbesondere dazu ermächtigt, die Rückzahlung des Gesamtbetrages an den Gesellschafter durch Zahlung durch Sachleistung, das Datum und andere Formalitäten einer solchen Zahlung oder Übertragung festzusetzen und alle sonstigen mit obigen Beschlüssen in Zusammenhang stehenden notwendigen oder sachdienlichen Maßnahmen zu treffen.

Schätzung der Kosten

Die Komparenten schätzen den Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Kapitalerhöhung entstehen, auf ungefähr zweitausendsiebenhundert Euro (EUR 2.700,-).

Der unterzeichnende Notar, der Englischen spricht, erklärt, dass vorliegende Urkunde auf Antrag der oben genannten Partei in englischer Sprache verfasst wurde, der eine deutsche Fassung folgt; auf Antrag derselben Personen und im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text gilt der englische Text.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, am eingangs erwähnten Datum.

Nachdem das Dokument der dem Notar nach Namen, Vornamen, Personenstand und Wohnort bekannten, erschienenen Parteien vorgelesen worden ist, haben dieselben vorliegende urschriftliche Urkunde mit dem unterzeichnenden Notar, unterzeichnet.

Signé: R. Kieber-Beck, S. Meister, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 18 octobre 2013. REM/2013/1834. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): L. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 23 octobre 2013.

Référence de publication: 2013148173/250.

(130181194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

Murat S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 138.079.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille treize, le trente septembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Murat S.A., société de gestion de patrimoine familial", société de gestion de patrimoine familial, dont le siège est établi à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg à la section B sous numéro 138079, constituée par acte en date du 2 avril 2008, publié au Mémorial C n°1198 du 17 mai 2008 (la «Société»).

La Société a été dissoute et mise en liquidation aux termes d'un acte du notaire soussigné en date du 18 juin 2013 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2109 du 29 août 2013, comprenant nomination d'ODESSA SECURITIES S.A., société anonyme ayant son siège social au Panama, Salduba Building, 53rd Street East, en tant que liquidateur.

La société anonyme AUDIEX S.A., 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, RCS Luxembourg B65469 a été nommée en qualité de commissaire de contrôle de la liquidation par décision de l'assemblée générale en date du 27 septembre 2013.

L'assemblée est présidée par Madame Nathalie REHM, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick VAN HEES, employé privé demeurant professionnellement à Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Xavier OTJACQUES, employé privé demeurant professionnellement à Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle.

Le président prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-jointes pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 3.102 (trois mille cent deux) actions d'une valeur nominale de EUR 10,-(dix euros) chacune représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Présentation du rapport du commissaire à la liquidation.
2. Approbation de la gestion du liquidateur.
3. Décharge aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'exécution de leurs mandats respectifs.
4. Clôture de la liquidation.

5. Décision quant à la conservation des registres et documents de la Société.

6. Mandat à confier en vue de clôturer les comptes de la Société et d'accomplir toutes les formalités.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'actionnaire unique, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale, décide ce qui suit:

Première résolution

L'actionnaire unique décide d'approuver le rapport du commissaire à la liquidation "AUDIEX S.A." portant sur l'examen du rapport du liquidateur et des documents fournis par celui-ci.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide d'approuver la gestion du liquidateur.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant aux administrateurs, au commissaire, au liquidateur ainsi qu'au commissaire de contrôle pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique prononce la clôture de la liquidation de la Société, qui cesse d'exister.

Cinquième résolution

L'actionnaire unique décide que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège de la Société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Sixième résolution

L'actionnaire unique décide de confier mandat à BDO Tax & Accounting, société anonyme au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, RCS Luxembourg B147571, aux fins de clôturer les comptes de la société et d'accomplir toutes les formalités, notamment de requérir la radiation de l'inscription de la société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés compétent.

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 950,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Nathalie REHM, Patrick VAN HEES, Xavier OTJACQUES, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 03 octobre 2013. Relation GRE/2013/4020. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2013148180/76.

(130181110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

Kompil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 9, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 172.741.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013150610/10.

(130184564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Kaustar Corp S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 161.344.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013150607/10.

(130183891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

M&G Chemicals, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F.Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 174.890.

Les statuts coordonnés au 23/10/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 28/10/2013.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013150645/12.

(130184170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

LBREP II Neptune S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.131.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Référence de publication: 2013150629/10.

(130184062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

La Saisiaz Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 149.049.

Les comptes annuels au 30.11.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LA SAISIAZ PROPERTY S.A.

Référence de publication: 2013150627/10.

(130184353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Le Temps d'un Rêve II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 5, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 157.659.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Chotin Barbara.

Référence de publication: 2013150631/10.

(130183938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Les Intages Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 159.313.

Les comptes annuels au 30.11.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LES INTAGES PROPERTY S.A.

Référence de publication: 2013150633/10.

(130184352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Luxadme S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 4-6, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 177.092.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1^{er} octobre 2013 que:

1. L'assemblée transfère le siège social au 4-6 avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013150642/14.

(130184372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

JRS Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 153.367.

Démission de M. Peter Nygren en tant qu'administrateur.

Il résulte que Monsieur Peter Nygren a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 04 Octobre 2013.

Changement d'adresse de Mme Kristina Ekstrand

L'adresse de Mme Kristina Ekstrand est dorénavant la suivante: 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 Octobre 2013.

Référence de publication: 2013150600/13.

(130183813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

JCP Bois s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 50C, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 144.586.

Extrait résolutions cession des parts sociales et ratification démission gérant du 25 octobre 2013

Conformément à la cession de parts sociales du 25 octobre 2013, Jean-Paul THERER, demeurant à B-6987 Marcourt, 10 rue des Roches, a vendu 50 parts sociales à Jean-Christophe LEONARD, demeurant à B-6750 Willancourt, 45, rue Gilbert Godard.

En outre, Il résulte des résolutions de ratifier la démission de Jean-Paul THERER, demeurant à B-6987 Marcourt, 10 rue des Roches.

Pour extrait conforme.

Le 25 octobre 2013.

Référence de publication: 2013150597/15.

(130184190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Jime S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 207, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 160.705.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 29 octobre 2013.

Référence de publication: 2013150598/10.

(130184379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Italian Styles Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 12, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 171.341.

Je soussigné, Monsieur Gianni ANNESE, demeurant au 39, rue Demy Schlecher L-2521 Luxembourg déclare par la présente que les parts sociales de la société ITALIAN STYLES S.à R.L. ont été transférées en date du 06 juin 2013 de la manière suivante:

- Monsieur Gianni ANNESE demeurant 39, rue Demy Schlecher L-2521 Luxembourg a cédé 60 parts sociales qu'il détenait dans la société ITALIAN STYLES SARL à Madame Silvana RECCHIA, demeurant 39, rue Demy Schlecher L-2521 Luxembourg;

Fait à Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Gianni ANNESE

Gérant

Référence de publication: 2013150594/16.

(130184071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Le Royaume de Winnie s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8212 Mamer, 4, rue du Baerendall.

R.C.S. Luxembourg B 115.769.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 28 octobre 2013

L'associée unique de la société à responsabilité limitée LE ROYAUME DE WINNIE SARL, susvisée, à savoir, Madame Stéphanie MARSEAUT, née le 01/09/1975 à Messancy (Belgique), et demeurant à L-8479 Eischen, 31, Cité Bettenwiss, détenant 300 parts sociales sur 300 parts émises, soit l'entièreté du capital social, a pris, en date du 28 octobre 2013, les décisions suivantes:

Résolution unique

L'associé unique tient à notifier le changement des adresses suivantes:

Mademoiselle Erika DE BAST, née le 20/07/1987 à Arlon (Belgique), et demeurant à L-8367 Hagen, 8, rue Neuve, gérante technique, avec pouvoir de signature conjointe, et

Madame Stéphanie MARSEAUT, née le 01/09/1975 à Messancy (Belgique), et demeurant à L-8479 Eischen, 31, Cité Bettenwiss, gérante administrative, avec pouvoir de signature conjointe.

Mamer, le 29 mai 2013.

Pour extrait conforme

L'associée unique

Référence de publication: 2013150618/21.

(130183801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Lakefield SIF-SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 160.853.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013150617/10.

(130183804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Kadan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 62.020.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Référence de publication: 2013151891/10.

(130186173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Bronside Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 146.555.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 Octobre 2013.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Manager

Référence de publication: 2013152387/13.

(130186717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Harvest Clo II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 106.360.

Il résulte des décisions prises lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société en date du 30 octobre 2013:

- acceptation de la démission de Monsieur Jorge Pérez Lozano et de Monsieur Patrick van Denzen en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 30 octobre 2013;

- nomination, en remplacement des administrateurs démissionnaires, en tant que nouveaux administrateurs de la Société avec effet au 30 octobre 2013, de Monsieur Erik van Os, né le 20 février 1973 à Maastricht (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et de Monsieur Fabrice Rota, né le 19 février 1975 à Mont-Saint-Martin (France), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019;

- de renouveler le mandat de KPMG Luxembourg S.à r.l. en tant que réviseur d'entreprise agréé de la Société avec effet immédiat et pour une période arrivant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires à tenir en 2014.

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé des administrateurs suivants:

* Madame Florence Rao;

* Monsieur Erik van Os;

* Monsieur Fabrice Rota.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Pour la Société

Florence Rao

Administrateur

Référence de publication: 2013152711/28.

(130186823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Hippo Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 163.461.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152716/9.

(130187188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.
